

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE LA COTE SAINT ANDRE

ISERE

## SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 04 février 2014**

---

Procès-verbal de la réunion

Conseillers élus	27
Conseillers en fonction	26
Conseillers présents	22
Conseillers représentés	00
Conseiller absent	04

Le mardi quatre février deux mille quatorze le Conseil Municipal de la commune de La Côte Saint André, dûment convoqué le vingt huit janvier deux mille quatorze s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky LAVERDURE, Maire de la Ville de LA COTE SAINT ANDRE.

La séance est ouverte à vingt heures trente en présence de :

Mme Elisabeth NICOUD, M. André BARBAN, Mme Martine CORREARD, M. Dominique MASSON, M.Christophe VIGNON, Adjoint.

Mme Marie-Thérèse BOUCHARD, M.Blagoj MATEVSKI, M.René JALLUT, M.Aziz AZIZ, Mme Cécile MARMONNIER, Mme Roseline BIESSY, M. DROUAULT Luc, Mme Brigitte MONTEIL, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Marielle COUP, Mme Mireille GILIBERT, M.Joël GULLON, M.Eric GERMAIN-CARA, Mme Nunzia MAZZILLI.

Madame Catherine REYNIER arrive à 20h40

Monsieur Philippe DESORMEAU-BEDOT arrive à 20h42

Conseillers absents représentés :

//

Conseiller absent :

Madame Véronique LIBMAN

Monsieur Roland GACHET

Monsieur Pierre EISLER

Madame Anne VROYLANDT

Secrétaire de séance :

Madame Cécile MARMONNIER

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2013 est signé par tous les membres présents.

## RELEVÉ DES DÉCISIONS

### Point n°01 : Débat d'orientation budgétaire 2014

L'assemblée débat des orientations budgétaires 2014 présentées par le maire en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Point n°02 : Recensement de la population – rémunération des agents recenseurs

Le conseil adopte à l'unanimité le montant de la rémunération des 10 agents recenseurs recrutés : formation 25 € la demi-journée ; tournée de reconnaissance 100 € ; feuille de logement 1.55 € ; bulletin individuel 0.55 € ; dossier d'adresse collective 0.55 € ; fiche de logement non enquêté 0.55€.

### Point n°03 : Convention Ville – CCAS pour la mise à disposition du bâtiment « Pavillon Mercier » et de son jardin

L'assemblée adopte à l'unanimité la convention de mise à disposition du bâtiment et du jardin au CCAS pour la réalisation d'un projet partenarial à destination des habitants, des groupes d'enfants, des adolescents et des jeunes adultes.

### Point n°04 : Personnel – modification du tableau des effectifs

L'assemblée approuve par 16 voix pour et 06 abstentions la création d'un emploi de non titulaire d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 23 heures à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 au service scolaire (poste de coordination des services créé à 17 heures 30).

### Point n°05 : Réseau d'initiative public très haut débit

Le conseil adopte à l'unanimité l'engagement de la commune dans le dispositif de Réseau d'Initiative Publique (RIP) destiné à la couverture numérique à très haut débit de l'ensemble du département et autorise le maire à signer une convention avec le Conseil Général de l'Isère pour la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique.